

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt-quatre avril deux mil quatorze à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 16 avril 2014 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mmes et MM. ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, DE SOUSA Sandra, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, PASCANET Serge, QUANTIN Hugues, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, Mme SOUBEYROUX Valérie arrive en cours de séance.

Pouvoirs : M. FOURNIER Michel à M. PASCANET Serge
M. GOUTTESOULARD Stéphane à M. HEBRARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme PARET Christine

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire demande de respecter une minute de silence en la mémoire de Mr PROTOT René, décédé, dont les obsèques seront célébrés Lundi 28 avril 2014 à 11 heures.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Surtaxe assainissement 2014
- Vestiaire foot : régularisation marché SABBATERY

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Taux d'imposition 2014

BU 2014 : Commune – Assainissement – Biens sections

Commission Communale Impôts Directs : désignation des commissaires

Tickets restaurant

Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire

Contrats occasionnels « TAPS » Adjoints d'Animation 2ème classe : renouvellement contrats

Questions diverses

Monsieur Christian DAUZAT demande à Monsieur le Maire de prendre la parole :

« Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux,

Avant de commencer ce conseil, qui doit être consacré au budget de la commune, je voudrais vous dire combien beaucoup d'élus de la majorité et moi-même avons été désagréablement surpris par l'intervention de M. FOURNIER lors du dernier conseil, et je pèse mes mots.

Je me permets donc d'exercer aujourd'hui un droit de réponse.

Tout d'abord en ce qui concerne la campagne électorale où il nous a été fait reproche de ne pas avoir eu une communication digne et honnête, se basant sur le seul fait d'avoir précisé à la population l'appartenance de M. FOURNIER à un parti politique, ce qui pourtant, est de notoriété publique. Cela semble, à l'évidence, relever de la transparence. Les Saint-Beauzirois ne s'y sont d'ailleurs

pas trompés, puisqu'ils nous ont accordé une large majorité d'autant plus importante que la participation au vote a été massive.

Toujours en ce qui concerne la campagne électorale, nous nous sommes vus accusés d'inscriptions peu élogieuses sur les affiches. Ces tags peuvent être le fait de n'importe qui et il ne me partait pas permis de porter de telles accusations sans preuve.

En ce qui concerne l'humanisme, la tolérance et la solidarité, ces valeurs ne sont pas l'apanage de partis de gauche, ni de droite ni du centre, mais on les trouve également dans les formations apolitiques.

D'autre part, nous réaffirmons notre volonté de transparence et de concertation auxquelles nous ajoutons une écoute attentive de la population et une grande disponibilité, car nous ne voyons pas où peut être l'égoïsme et l'intérêt personnel dans la démarche que nous avons entreprise. Dans ce domaine, nous n'avons aucune leçon à recevoir de quiconque.

Nous avons d'ailleurs prouvé lors du premier conseil notre esprit d'ouverture en vous accordant la totalité des postes que vous aviez demandé dans les différentes commissions. A titre personnel, M. FOURNIER s'est vu confié la responsabilité de poursuivre le suivi des dossiers sur lesquels il avait déjà beaucoup travaillé, sous le contrôle des commissions urbanisme et voirie agricole et bien entendu de M. le Maire. Cet esprit d'ouverture n'est cependant pas le fait de tout le monde. En effet, lors de la mise en place de la nouvelle municipalité, plusieurs anciens conseillers, et le Maire ont donné de leurs temps pour transmettre les consignes sur les dossiers en cours et nous les remercions. Mais l'un des conseillers a refusé de nous recevoir, ce qui démontre une certaine rancœur.

Enfin, un dernier point : en ce qui concerne le CCAS, les cinq personnes nommées par le Maire sont en effet nommées par le Maire. Celles qui étaient en place jusqu'à présent sont, je le suppose, au courant de la possibilité de changement avec la mise en place d'un nouveau conseil municipal. Cela n'empêchera pas de prendre contact avec les anciens membres pour les remercier du travail effectué, comme nous l'avions envisagé et cela, avant que M. FOURNIER ne veuille nous donner des leçons.

Quant au cas de Mme LAUVERGNAT, candidate sur la liste adverse notre ouverture d'esprit nous avait fait envisager sa participation à cette commission, du fait de son expérience professionnelle. Elle nous a répondu que son accord était lié à la permission de M. FOURNIER. En tant que vice-président, je précise que je tiens à travailler avec des personnes responsables de leurs actes, capables de prendre des décisions de façon personnelle.

Je tenais à faire cette mise au point, de façon à éviter une réaction plus ou moins contrôlée d'une ou plusieurs personnes de cette assemblée. Ceci permettra peut-être de travailler avec les élus de l'opposition, sinon la main dans la main, mais du moins en bonne intelligence.

Je vous remercie pour cette écoute. »

SURTAXE ASSAINISSEMENT 2014

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de fixer pour l'année 2014 le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune et rappelle que l'année précédente la redevance d'assainissement se composait comme suit :

2013 : -Sur la consommation : 1.00 € HT par m3

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de fixer la redevance d'assainissement pour :

2014: -Sur la consommation : 1.00 € HT par m3

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

VESTIAIRE FOOT

M. le Maire expose :

Dans le cadre du chantier « vestiaires sportifs » il convient de déduire sur la facture de l'entreprise SABATTERY (lot 4) :

- des travaux effectués par un agent technique d'un montant de 188.60 € et fournitures et autres 120.00 € soit un total de 308.60 €,
- des fournitures d'un plan d'évacuation, fourniture de bon à tirer, déplacement (Auvergne Incendie) d'un montant de 110 € HT,

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Arrivée de Madame SOUBEYROUX Valérie.

TAUX D'IMPOSITION 2014

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2014

Taxe habitation 10.74 %

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Foncier bâti 11,64 %

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Foncier non bâti 74.65 %

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

VOTE BUDEGTS 2014

♦ COMMUNE

Le budget proposé pour l'année 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 801 964.89 € pour la section de fonctionnement et 1 616 830.62 € en investissement.

❖ FONCTIONNEMENT :

En dépenses de fonctionnement :

011 : Charges à caractère général : elles s'élèvent à 599 766.89 € (dont fonds de roulement pour un montant de 100 000.00 €).

VOTE : POUR à l'unanimité

012 : Les charges de personnel : sont proposées à hauteur de 671 435.00 €. Cette prévision prend en compte les avancements et reclassements réglementaires et l'organisation des remplacements du personnel.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

65 : Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 300 612.00 €.

- La contribution au SDIS s'élève à 56 470.00 €.
- Contrat d'association avec l'OGEC : 514.90 € par enfant
 - Subventions : 6 500.00 € seront versés au CCAS et 22 542.00 € seront versés aux diverses associations de la commune.

CCA	5 741.00
CCA subvention exceptionnelle	200.00
FJEP	3 085.00
USSB	2 465.00
CLUB FORMATEURS LIMAGNE	258.00
TENNIS ET LOISIRS	1 996.00
CLUB DE L'AMITIE	1 204.00
SAPEURS POMPIERS	938.00
ASS. JEUNES POMPIERS	210.00
CHASSE	657.00
APEL	334.00
FCPE	390.00
SOCIETE DE PECHE	326.00
UNC	253.00
ASS. DES COMMERCANTS ET ARTISANS	216.00
PREVENTION ROUTIERE	153.00
COMICE AGRICOLE	100.00
TWIRLING	811.00
ASS BD EN LIMAGNE	1 000.00
Subvention exceptionnelle BD Limagne	500.00
OGEC	1 558.00

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

66 : Charges financières : les intérêts s'élèvent en 2014 à 68 973.00 € (soit 62 688,00 € d'intérêts des emprunts et 6 285.00 € d'intérêts EPF-Smaf)

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

042 : Opérations d'ordre entre sections : 18 834,00 €

VOTE : POUR à l'unanimité

014 : Atténuation de produits : 13 000.00€

VOTE : POUR à l'unanimité

023 : Virement à la section d'investissement : 129 344.00 €

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

En recettes de fonctionnement :

L'excédent de l'année 2013 a été affecté pour 301 739.17 €

70 : Les produits des services sont proposés à 92 100.00 €

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

73 : Le produit des impôts et taxes s'élève à 927 713.72 €.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

74 : Les dotations et participations s'élèvent à 343 189.00 €

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

75 : Les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles) sont prévus à 45 000,00 €.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

77 : Les produits exceptionnels s'élèvent à 2 000,00 €.

VOTE : POUR à l'unanimité

013 : Le chapitre atténuation de charges concerne le remboursement des absences de personnel et les aides de l'Etat pour les contrats aidés. Il est évalué à 90 223.00 €.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

❖ **INVESTISSEMENT** :

Les dépenses d'investissement sont constituées d'achats d'équipement ou de travaux réalisés sur la commune, et du remboursement du capital des emprunts.

• **En dépenses non affectées :**

Le solde d'exécution d'investissement reporté s'élève à 301 626.81 €.

Le remboursement des emprunts s'élève à 82 125.00 €

Créance à l'EPF-Smaf : capital 30 007.00 €

Rachat de parcelles auprès de l'EPF-Smaf : 16 662.00 €

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

• **En recettes non affectées :**

Le virement de la section de fonctionnement s'élève à 129 344.00 €

L'affectation du résultat de fonctionnement s'élève à 389 902.62 €.

Le fonds de compensation de la TVA est de à 79 505.00 €.

La taxe d'aménagement est de 15 828.00 €.

Les opérations d'ordre entre sections s'élèvent à 18 834,00 €.

Emprunt : 182 063.00€

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

Les opérations suivantes ont été **votées à l'unanimité** en dépenses et en recettes pour 2014:

	DEPENSES	RECETTES
Epinet réseaux secs		17 361.00

Voirie urbaine	10 700.00	
Voirie rurale	15 000.00	
Espace culturel	1 200.00	
Matériel de voirie	1 000.00	
Ecole	300 318.00	29 758.00
Bâtiment divers	541.00	
Restaurant scolaire	4 800.00	
Mairie	235.00	
Bâtiment rue du Couvent	8 755.00	
Total	342 549.00	47 119.00

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

Les « reste à réaliser » pour les opérations au 31 décembre 2013 s'élèvent à :

Dépenses : 842 510.81 €

Recettes : 754 235.00 €

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

◆ **ASSAINISSEMENT** « M49 »

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BU 2014	DEPENSES	RàR 2013	2014	total 2014
Fournitures non stockables		Emprunts/remboursement Capital		24 080.00	24 080.00
Autres matières fournitures	4 648.94				
Entretien et réparations	30 000.00	assainiss rue Riom et stade	54 311.00		54 311.00
		Assainissement place de la gare	38 416.00		38 416.00
Mission d'assistance DDT et SATESE	10 000.00	Télé-surveillance STEP	26 100.00		26 100.00
		Autres travaux		93 065.04	93 065.04
Frais financiers	42 021.00	Amortissement subvention investissement		34 736.71	34 736.71
Dotation aux amortissements	71 915.07	Etude Targnat Puy-Chany		20 000.00	20 000.00
		Autre Immobilisation financière		19 805.00	19 805.00
TOTAL	158 585.01	TOTAL	118 827.00	191 686.75	310 513.756
RECETTES		RECETTES			
Résultat reporté d'exploitation	42 098.30	Résultat reporté 2013		143 892.68	143 892.68
Surtaxe d'assainissement	80 000.00				0,00
Droits de branchement	1 750.00	Immobilisations en cours		19 805.00	19 805.00
Reprise de subvention	34 736.71				
		subv AGENCE de l'eau CG (rue de riom)	8 429.08	11 570.92	20 000.00
		Subvention Agence Eau (place gare+ télé surveillance)	24 315.00		24 315.00
		subvention CG (place de la gare+ télé surveillance)	10 781.00		10 781.00
		Amortissement construction		64 336.07	64 336.07
		Amortissement installation matériel outillage		7 579.00	7 579.00
		Autres Immobilisations financières		19 805.00	19 805.00
TOTAL	158 585.01	TOTAL	43 525.08	266 988.67	310 513.75

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

♦ **BIENS DE SECTIONS** : EPINET et PUY-CHANY

FONCTIONNEMENT BU 2014			
DEPENSES		RECETTES	
Entretien terrains	3 000.00	Revenus immeubles	3 000.00
Entretien voirie	1 210.41	Résultat reporté	15 705.41
Taxes foncières	2 000.00		
Virement section investissement	12 495.00		
TOTAL	18 705.41	TOTAL	18 705.41
INVESTISSEMENT BU 2014			
DEPENSES		RECETTES	
Matériel voirie	2 000.00	Résultat reporté	505.00
Travaux de voirie	11 000.00	Virement fonctionnement	12 495.00
TOTAL	13 000.00	TOTAL	13 000.00

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : désignation des commissaires

La direction des services fiscaux rappelle que, selon l'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts, la durée du mandat des membres de la commission communale est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le conseil est appelé à proposer une liste de personnes comportant 16 noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants ceux-ci doivent être inscrits aux rôles des impositions de la commune.

Le directeur des services fiscaux nommera les huit commissaires suppléants à partir de cette liste.

Proposition :

Commissaires titulaires :

Nom prénom	adresse	Impôts
Mme ALBISETTI Yvette	21, rue des Dômes	TH - TFB
Mme ASTIER Claude	10, rue des Littes	TH - TFB
M. AUGERE Alain	2, allée des Mésanges	TH - TFB
Mme BARBALAT Patricia	16, rue Victor Hugo	TH - TFB
Mme BOURRUT LACOUTURE Marcelle	4, route de Lussat 63720 CHAPPES	TPU
M. BRIFFOND Thierry	5, rue des Pradeaux	TH - TFB -

	Epinet	TFNB
M. BRUNEL André	40, lot les Grands Espaces	TH - TFB
M. CHARBONNEL Franck	11 les Blés d'Or	TH - TFB
M. DECHAMP Gérard	route de Gerzat	TH - TFB
Mme FAYARD Monique	6, rue du Charensat Tarnat	TH - TFB
M. JABOT J.Pierre	27, rue du couvent	TH - TFB
Mme MONIER Delphine	6, place des Sanchots	TH - TFB
Mme PARET Christine	30, rue des Dômes	TH - TFB
M. PASCANET Serge	6 rue des Ouches Puy Chany	TH - TFB
M. ROCHE Jacques	10, lot les Bleuets	TH - TFB
M. TICHIT Paul	4, rue des Guelles Epinet	TH - TFB

Commissaires suppléants

Nom prénom	adresse	Impôts
M. ARNAUD David	15, rue du Stade	TH - TFB
Mme BOURDILLON Florence	6, rue des marronniers	TH - TFB
Mme CAUTARD Mireille	11, allée des Vergers	TH - TFB
M. CHABRIER Michel	24, allée des Blés d'Or	TH - TFB
M. DELOCHE François	Les Grandes Macholles 63200 RIOM	TFNB
Mme DE SOUSA Sandra	37, rue des Dômes	TH - TFB
Mme FONFRAID Anne- Catherine	Rue du Maringot	TH - TFB
M. FOREST Bruno	3, rue du Couvent	TH - TFB
Mme GARCIA Amélia	11, impasse de la Pommerie Epinet	TH - TFB
Mme GONZALEZ Sandra	3, bis rue du Chabry	TH - TFB
M. GRATADEIX Jean- Michel	Impasse Clos Champêtre 63110 BEAUMONT	TPU
M. LAURENDEAU Patrick	13, allée des Bleuets	TH - TFB
M. MIGNE Didier	18, allée les Blés d'Or	TH - TFB
Mme ROUGIER Mireille	1, rue des Floralies	TH - TFB
M. SOUBEYROUX Franck	36, lot les Grands Espaces	TH - TFB
M. TERRASSE Ghislain	2, place de la Croix Epinet	TH - TFB - TFNB

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

TICKETS RESTAURANT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 juin 2010 instaurant un système de chèques déjeuners dont la valeur avait été fixée à 3.90 €.

Il rappelle que tout agent salarié de la commune peut bénéficier de ces chèques sous condition de 6 mois d'ancienneté.

En date du 29 mars 2013, la valeur a été fixée à 4.30 €.

Le Maire propose que la valeur du chèque déjeuner soit portée à 5.00 € à compter du 1er mai 2014.

Ainsi, la part prise en charge par la commune passerait à 3.00 € et la part supportée par l'agent passerait à 2.00 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité de porter la valeur du chèque à 5.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal,

Délègue à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant :

- La passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes ;
- L'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- La signature de tous les contrats d'entretien d'un montant inférieur à 10 000 € et nécessaires au bon fonctionnement journalier ;
- Le recrutement du personnel contractuel en cas de remplacement de personnel titulaire ou de besoin saisonnier ;
- La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Prend acte, que conformément à l'article L 2122.23 susvisé, Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;
- Prend également acte que, conformément à l'article L 2122.22 susvisé, la présente délégation, ne saurait excéder la durée du mandat ;
- Prend acte que cette délibération est à tout moment révocable ;
- Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant de Monsieur le Maire en cas d'empêchement de celui-ci ;
- Prend acte que, conformément à l'article L 2122.23 susvisé, les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

CONTRATS OCCASIONNELS :

- Adjoints d'Animation 2ème classe : renouvellement contrats « TAPS »

Vu la mise en place des nouveaux rythmes scolaires qui à générer des sureffectifs momentanés d'enfants sur la période périscolaires de fin de journée, il conviendrait de renouveler deux postes d'Adjoint d'Animation de 2ème classe pour la période du 26 avril au 4 juillet 2014 pour une durée hebdomadaire de 9 h.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- Adjoint technique 2^{ème} classe : besoins occasionnels période estivale « Voirie »

Vu la surcharge de travail sur la commune, il conviendrait de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour la période du 12 mai au 11 août 2014 pour une durée hebdomadaire de 35 h.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Communauté de communes Limagne d'Ennezat :

Monsieur le Maire informe qu'une réunion du conseil communautaire a eu lieu le 23 avril à 17 heures pour l'élection du président et des vice-présidents.

- La Poste :

Monsieur le Maire fait part de son entretien avec Mme BOYER, déléguée aux relations territoriales de la Poste :

-compte tenu du peu de fréquentation le bureau de poste de la commune est classé en « activités fragiles ». En clair, cela signifie que dans les trois ans à venir la Poste envisage deux solutions :

- soit sa transformation en agence postale communale,
- soit sa transformation en relais Poste/Commerçant

Dans les deux cas, il conviendra de délibérer en conseil municipal.

Dans l'immédiat, les horaires sont maintenus à 26h/semaine, Cet été, la Poste envisage une fermeture dite « d'été » pendant deux à trois semaines au mois d'août pour cause de manque de personnels.

Dates à retenir :

Lundi 28 avril 2014 à 11h : Obsèques de M. PROTOT, ancien maire de 1989 à 2001.

Mardi 29 avril 2014 à 11h : Cérémonie au monument aux morts en mémoire des morts de la guerre d'Indochine,

Mardi 29 avril 2014 à 15h : Entretien avec M. BENTZ, directeur de l'EPF/Smaf,

Mardi 29 avril 2014 à 20h : réunion CCAS,

Mercredi 30 avril 2014 à 18h 30 : réunion du conseil communautaire,

Mercredi 30 avril 2014 à 20h 30 : début des Théâtrales 2014,

Dimanche 4 mai 2014 à 18 h : palmarès et fin des Théâtrales 2014,

Lundi 5 mai 2014 : arrivée d'un stagiaire (scolaire) aux services techniques,

Jeudi 8 mai 2014 à 10h 30 : cérémonie au monument aux morts,

Samedi 10 et dimanche 11 mai 2014 : festival BD

17, 18 et 19 mai 2014 : fête patronale

Mercredi 21 mai 2014 : balayage des rues

Mercredi 21 mai 2014 à 16 h : Don du sang à la salle des fêtes

Dimanche 25 mai 2014 : élections européennes

La séance est levée à 23 h 50